

LA BRÉNOSIENNE

Novembre 2022

HORAIRES D'OUVERTURE de la mairie :

Lundi : 9h-12h30

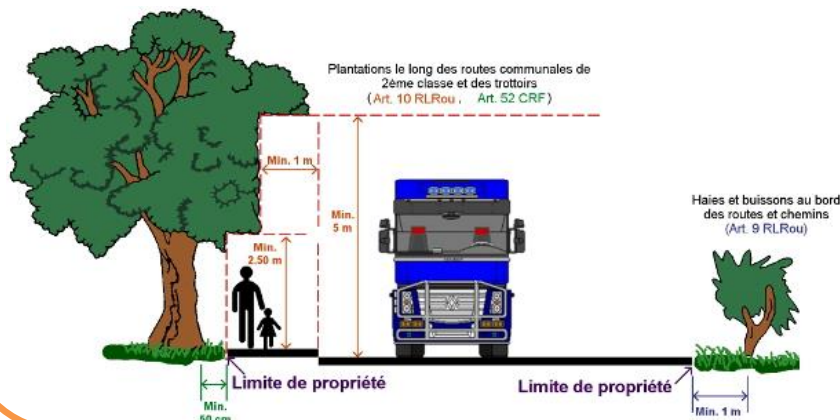
Mardi et jeudi : 9h-12h30 et 14h-18h

Samedi (1^{er}, 3^{ème} et 5^{ème} du mois) : 9h-12h.

CONTACTS :

☎ 02.96.56.10.77 - ✉ : saintvran@wanadoo.fr

C'est la saison pour élaguer en bordure de route, nous sommes tous concernés !



Retrouvez :

- ✓ L'essentiel des Conseils
En pages centrales
- ✓ Le projet école
page 2
- ✓ Informations communales
page 3
- ✓ Des pistes pour faire des économies
page 6

Les dates à retenir :

✓ Film documentaire

Dimanche 27/11 à 15h00 à la salle polyvalente

✓ Concert gospel

avec "holy river gospel "

Samedi 3/12 à partir de 17h30 à l'église de Saint-Vran

✓ Séance photo avec le Père Noël

Dimanche 18/12 à partir de 10h

✓ Les vœux du maire

Dimanche 8/01 2023 à 10h30 à la salle polyvalente

Retrouvez toutes les infos et bien plus sur le site de la commune : www.saintvran.fr.



Retrouvez l'information de la commune en temps réel avec l'application : [PanneauPocket](#)



A télécharger gratuitement sur vos portables !



La municipalité recherche des bénévoles pour la bibliothèque

Si vous êtes intéressés merci de contacter la mairie.



Debout, de gauche à droite : Emilie, Ludivine, Jessica, Adeline (ATSEM), Mme BEREST (TPS-PS)
Devant le tableau : M. CAZALS (MS-GS), Mme BRAJEUL (GS-CP et directrice de l'école)

Parents d'élèves, vous êtes membres de la communauté éducative et vous participez, par vos représentants, aux Conseils d'école. Ces représentants ont un rôle important mais tous les parents, au travers de votre association doivent se mobiliser dans les différentes manifestations organisées afin de participer au financement des activités scolaires.

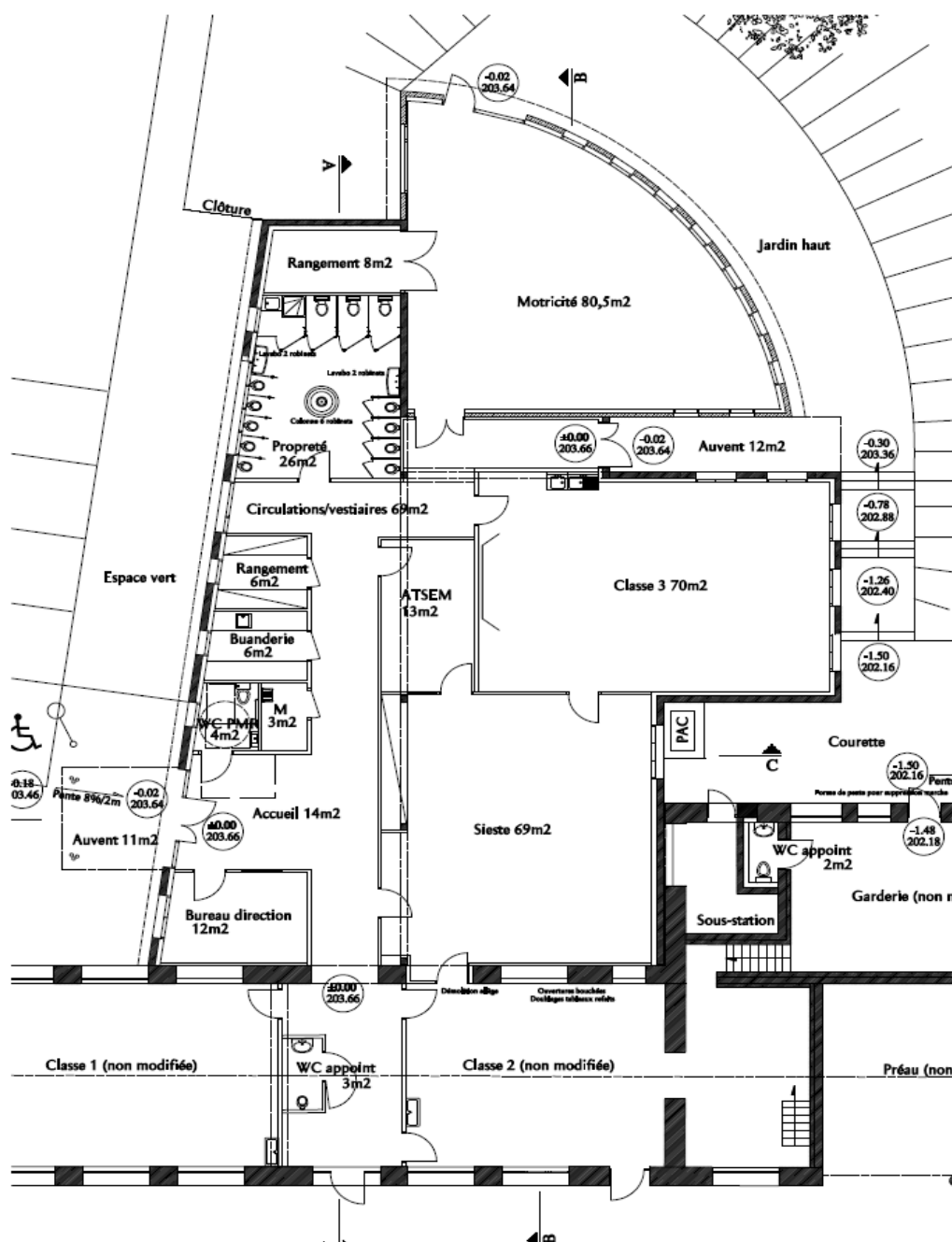
La question de la sécurité aux abords de l'école est fondamentale et nous insistons sur la nécessité de respecter strictement les dispositions présentées à la rentrée en matière de stationnement des véhicules, d'accompagnement des enfants aux entrées et sorties de l'école. La sécurité de vos enfants nous engage tous. Côté travaux, le projet d'extension suit son cours. L'appel d'offres est lancé, les réponses sont attendues pour le mois de novembre. Pour rappel, vous trouverez ci-contre le plan d'extension de l'école.

La rentrée passée, ce moment où les enfants hésitent et tanguent entre appréhension et plaisir de retrouver les copains et les copines, c'est une nouvelle année scolaire qui s'ouvre à nous.

Il y a 63 élèves scolarisés à l'école de Saint-Vran : 19 en TPS-PS (2 TPS-17 PS), 22 en MS-GS (12 MS-10 GS) et 22 en GS-CP (7 GS- 15 CP).

Les enseignants de notre école ne formulent pas d'autres vœux que celui de doter vos enfants des fondamentaux nécessaires à leur réussite, de développer leur curiosité intellectuelle, de renforcer leur plaisir d'apprendre et d'être à l'école et nous les en remercions.

Nous saluons aussi le travail accompli par notre personnel ATSEM et technique. Durant les vacances d'été, nos agents ont entretenu les bâtiments scolaires et les espaces municipaux. Maintenant, ils s'investissent pleinement dans leur mission d'encadrement des élèves en classe et lors des temps périscolaires.



Mois du film documentaire : Les gueules bleues de Guerlédan - 90 mn

Un film de Jean Luc Chevé – 2022 – à la Salle des fêtes de Saint-Vran, le dimanche 27 nov. à 15h00

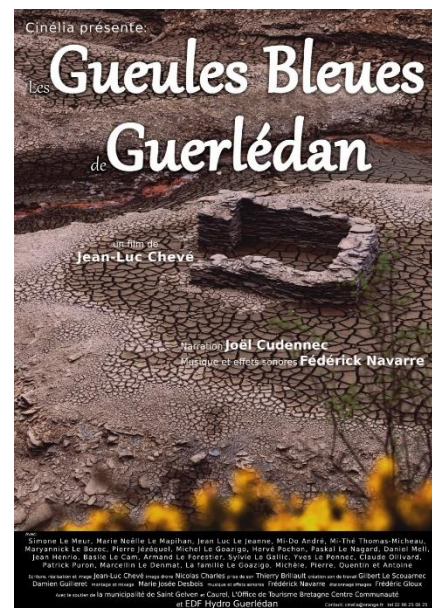
Tarif : 4,50 € / Organisation : Bibliothèque de Saint Vran / ODCM

Durant 7 mois, en 2015, la mise en assec occasionnelle du barrage hydroélectrique de Guerlédan en Bretagne a été programmée afin de restaurer le barrage. Un tournage de sauvegarde s'imposait car de nouvelles techniques permettent d'éviter les mises en assec des barrages. Près de 2 millions de visiteurs sont venus admirer cette fabuleuse vallée. Depuis quelques siècles dans cette vallée, des hommes se sont échinés à extraire des blocs de schistes en surface ou dans des mines creusées le long des coteaux escarpés de cette vallée. Ils façonnaient des blocs de schiste pour en fabriquer diverses pièces, majoritairement des ardoises épaisses.

Des descendants de ces carriers ont eux-mêmes proposé de témoigner de faits émanant de leurs grands-parents. Quant à Simone, bien qu'elle soit âgée de 7 ans à l'époque, elle se remémore d'autant mieux car ses sources sont celles de... son père. Elle a aussi des souvenirs d'odeurs. Ces carriers furent en effet les derniers à travailler au coeur de ces carrières.

Celles-ci furent englouties par le barrage en 1930. Ce tournage durant cet assec fut la dernière occasion de collecter de tels témoignages, un sursaut mémoriel collectif.

Échanges avec Jean Luc Chevé à l'issue des projections



Attention aux dépôts sauvages :



La prolifération anarchique des épaves et des dépôts illégaux de déchets constitue une nuisance pour l'environnement et porte atteinte à l'harmonie et à la qualité des espaces naturels. Un dépôt illégal est un dépôt d'ordures, quel qu'en soit la nature ou le volume, en un lieu où il ne devrait pas être. Ils représentent une menace quant au risque d'incendie, de blessure, d'intoxication... et provoquent des nuisances visuelles et olfactives. Les dépôts de déchets sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975, mais ils font toujours partie de notre paysage bien que la totalité des déchets (ordures ménagères, déchets végétaux, encombrants...) dispose aujourd'hui d'une filière de collecte appropriée.

Le principe général de responsabilité est que « tout producteur ou détenteur est responsable de la gestion de

ses déchets jusqu'à leur élimination ou valorisation finale, même lorsque le déchet est transféré à des fins de traitement à un tiers » (Art. L.541-2 du code de l'environnement).

L'article L. 541-3 du code de l'environnement confère aux maires le pouvoir de police nécessaires pour assurer l'élimination des déchets.

Les articles R.632-1 et 635-8 du code pénal interdisent et sanctionnent de peine **d'amende allant de 68 € à 1500 €** les dépôts de déchets.

Dépôts sauvages ... il y a urgence : tous responsable !

les séances bébés lecteurs de 2023 :

A la bibliothèque de Saint-Vran, de 10h00 à 11h00.

Dates 2023 : Lundi 09 janvier, Lundi 13 mars, Lundi 15 mai, Lundi 12 juin





DU CHEMIN CREUX AUX BOURGS, ...



Il y a à peine plus d'un an, en octobre 2021, avait lieu la première balade entre le bourg de Saint-Vran et le chemin creux proche de la voie verte qui traverse Merdrignac. Depuis, que de sentiers parcourus, et aujourd'hui, l'aventure se poursuit avec de nouveaux projets, sur le territoire de la commune, mais aussi en direction de l'intercommunalité.

Au cours de cette année 2022, différents aménagements ont été réalisés par la commune en collaboration avec les bénévoles, les apprentis du lycée & CFA de Merdrignac et leurs enseignants. Il y a eu aussi la mise en place d'une

signalétique provisoire, l'intervention de l'école d'architecture de Rennes dans un cadre pédagogique et l'exposition de juin dernier qui ont mis en lumière le projet. Ces événements sont encore présents dans nos mémoires, alors évoquons plutôt l'avenir et ce qui se profile pour les mois et les années futures.

Tout d'abord, avec l'équipe de bénévoles et l'accompagnement de Christophe Hubert, le chantier du verger situé derrière le cimetière va commencer cet hiver avec des plantations de pommiers mais aussi d'autres espèces. Le lavoir du jardin du Guédou va être nettoyé et la noue qui le relie au plan d'eau valorisée. Du côté du Chêne de la Lande, des jonquilles vont être plantées selon l'idée des jeunes apprentis afin de coloriser le sous-bois.

Conjointement, l'aménagement et la finalisation de la signalétique des circuits du Perfaux et la « cavalière » sont en cours. Le Perfaux, grâce à son entretien régulier et à son nouveau balisage, mis en place en novembre 2021, vient d'être à nouveau labélisé par la Fédération Française de Randonnée Pédestre. La « cavalière », en cours de finalisation, est déjà identifiée au plan départemental et va ainsi pouvoir être labellisée.

La communication autour de ces nouvelles voies se fera aussi par l'intermédiaire de l'office du tourisme de Bretagne, du service des sports et de l'office de tourisme de LCBC. Nous remercions tous les propriétaires qui ont signé les conventions qui permettent de développer nos chemins de randonnées.

Plus largement, dans le cadre de la ré-appropriation du réseau de chemins et de chemins creux, compris ici comme patrimoines bocagers, nous allons nous inscrire, grâce au travail de recherche de Maxime Pailler, dans le programme POPSU qui va nous permettre d'élargir ce qui a été initié à Saint-Vran aux communes limitrophes.

Ce programme « Popsu Territoires » a été lancé en juin 2018. Il porte sur les petites villes, les ruralités et s'inscrit dans le cadre de l'action gouvernementale en faveur de la redynamisation de ces petites villes.

Depuis le début du projet « Du chemin creux aux bourgs », des brénosiens s'y sont intéressés et ont partagé leur expertise et leur enthousiasme pour nous aider. Lors des différents chantiers participatifs nous avons bien sûr travaillé, mais nous avons aussi partagé de bons moments. Aujourd'hui, nous voulons poursuivre sur cette lancée. Comme il nous reste beaucoup à faire, afin de réunir et de fédérer des énergies nouvelles : bénévoles, citoyens, élus, nous pensons créer une association. Pour ce faire, une assemblée générale constitutive se tiendra la deuxième quinzaine de janvier. Des informations complémentaires seront diffusées lors de la cérémonie des vœux de la commune. Nous faisons donc appel à toutes les bonnes volontés qui veulent s'investir d'une façon ou d'une autre, en fonction de leurs disponibilités, envies et compétences pour faire avancer le travail déjà initié.



pour tous, toute la vie, partout

L'ADMR de Merdrignac / Loudéac recrute des **Aides à Domicile**

CDI, CDD, vacances scolaires
Temps plein ou temps partiel



Sur les secteurs de :

- Saint Vran
- Laurenan
- Gomené
- Mérillac

Rejoignez-nous !

Envoyez-nous votre CV
recrutement@admr22.org
02.96.61.42.36





Samedi 10 septembre Lilou Etienne ouvrait son atelier au public afin de présenter son travail de création.

Pour elle, une façon de faire connaissance avec les habitants de son nouveau territoire. Pour nous, une occasion d'approcher son travail et de la rencontrer pour en savoir un peu plus sur cette nouvelle brénosienne.

Son parcours commence à Nantes où elle fait ses études en Lettres Modernes et en Arts Plastiques. Puis elle commence sa carrière artistique en parallèle de l'enseignement dans différents établissements. Elle s'oriente vers la photographie

argentique, négatif et diapositive, qu'elle travaille en surimpressions. Grâce à de longues focales, qui produisent une modification du réel qui l'intéresse particulièrement, elle capte le jeu entre les corps en mouvement et la lumière.



Ce travail la conduit à exposer dans différents lieux, à Paris et aussi à l'étranger, en Belgique et au Mexique où elle se rend à plusieurs reprises pour des résidences d'artiste.

Comme enseignante, elle s'est spécialisée en cinéma grâce à des formations qui préparent à l'agrégation. Elle participe à « Lycées et Collèges au Cinéma », organise un festival de films d'Art et d'Essais les « Rencontres de l'Effronté » et réalise des courts-métrages.

C'est à l'été 2018 qu'elle part en Chine comme lauréate d'une résidence d'artiste. Elle veut tourner une page et se dit que si une ou plusieurs occasions se présentent, elle restera sur place. En attendant que la « Providence » se manifeste, elle profite du pays et des échanges artistiques. Déchargée des soucis du quotidien, elle se consacre pleinement à son projet de Chimigramme, une technique mixte qui allie photographie et peinture. Comme au bout de quelques mois elle ne perçoit pas l'opportunité qui pourrait l'inciter à rester en Chine, elle rentre en France. Elle s'installe

en région parisienne où elle poursuit son travail de photographie. Tôt le matin, elle va dans les gares, sur les quais du RER pour capter des images parmi la foule qui se rend au travail. Elle prépare aussi une exposition de chimigramme en Belgique, mais la pandémie met un coup d'arrêt au projet et la conduit à quitter Paris.

C'est en Bretagne qu'elle souhaite se poser. Elle a le sentiment d'y avoir des racines et la certitude qu'elle peut y trouver la paix. Grâce à des amis qui demeurent dans le Mené, elle vient sur place, visite plusieurs maisons et jette son dévolu sur Saint Vran. La maison qu'elle visite lui plaît aussitôt, elle s'y sent bien et apprécie particulièrement le paysage de bocage, les arbres, la forêt toute proche.

Depuis de nouveaux projets sont en gestation autour de la photo et de la diffusion d'un film réalisé en collaboration par quatre personnes juste après le confinement « Chronique d'un printemps » qui fait écho au film réalisé par Jean Rouch et Edgar Morin en 1961 « Chronique d'un été ».



Vous habitez Saint-Vran, vous souhaitez faire connaître votre activité ?

N'hésitez pas à nous contacter en mairie pour un éventuel article.



Déclarer la naissance de votre enfant ?

La déclaration de naissance d'un enfant doit être faite rapidement après sa naissance ou son arrivée au foyer dans le cadre d'une adoption.

La déclaration peut être faite en ligne, sur le compte ameli rubrique Mes démarches > Déclaration du nouveau-né. Certains justificatifs peuvent être demandés (acte de naissance...) : il est possible de les télécharger. À la suite de cette déclaration, l'enfant sera inscrit sur votre carte Vitale.





Association européenne contre
les violences faites aux femmes
au Travail
01 45 84 24 24
contact@avft.org

Collectif Féministe Contre le Viol
N° national 0 800 05 95 95
APPEL GRATUIT / ANONYME /
LUN-VEN 10H - 19H

Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir,
Ecoute Violences Femmes Handicapées
01 40 47 06 06
ecoute@fdfa.fr



Ces violences
sont toutes punies par la loi

OUTRAGE SEXISTE (sifflements, propos sexistes,
questions et commentaires intrusifs sur le physique ou la
tenue vestimentaire) INSULTES, MENACES, EXHIBITION,
VOYEURISME, PRESSIONS PSYCHOLOGIQUES,
COUPS, AGRESSIONS SEXUELLES, VIOLS, commis au
domicile, au travail, dans l'espace public

#NeRienLaisserPasser
Réagir peut tout changer

Il est important :
- d'alerter
- de dénoncer
- d'entreprendre des démarches auprès :
- d'un.e professionnel.le de santé
- de la police ou de la gendarmerie
- d'associations spécialisées
- de travailleurs sociaux
- de représentants syndicaux
- de l'inspection du travail



des suites judiciaires sont possibles

Contacts de proximité dans les CÔTES D'ARMOR

- Police – Gendarmerie 17 ou 112
- Hébergement d'urgence 7 j/7 24 h/24 115
- Aide aux Victimes 116 006
- ADALEA
Accueil de jour des femmes victimes de violences
Numéro départemental 24h/24 7j/7
02 96 68 42 42
- CIDFF 22 02 96 78 47 82
Centre d'Information sur les
Droits des Femmes et des Familles
- Conseil départemental 02 96 62 62 22 (standard)
Permanences d'accueil et d'accès aux droits
www.cotesdarmor.fr
- Amicale du Nid 06 35 47 60 33
Accompagnement des personnes en situation de prostitution
bretagne@adn-asso.org
bretagneadn-asso.org

VIOLENCES
FAITES AUX FEMMES
Osez en parler !
DANS LES CÔTES D'ARMOR

Appelez le
02 96 68 42 42
24h/24h
7j/7

Plus d'informations sur
www.stop-violences-femmes.gouv.fr



Un lieu d'écoute pour les adolescents

Mise en place de permanences pour les jeunes de 11 à 21 ans qui
ressentent un mal-être ou le besoin de se confier et d'être écouté
Deux professionnelles (une infirmière et une psychologue) de la maison
des jeunes et des adolescents des Côtes-d'Armor (MDJA), assurent des
permanences dans les locaux de la Structure Info Jeunes, située à Loudéac.
Gratuit et confidentiel, ce service est accessible sur rendez-vous, chaque
mardi.

Pratique : Adresse : Structure Info Jeunes - 16 rue de Moncontour - 22600
LOUDÉAC

Prise de rendez-vous :



- par SMS : 06 48 29 43 79
- tél. 02 96 62 85 85
- email : accueil@mdja.cotesdarmor.fr.





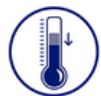
**Nos conseils pour maîtriser
votre budget**

Contre la hausse des prix,
l'État agit

Face à la hausse sans précédent des prix de l'électricité sur les marchés européens, le Gouvernement a décidé la mise en place

d'un « bouclier tarifaire » depuis le 1er février 2022. Jusqu'à la fin de l'année, l'application de cette mesure permet de limiter la hausse du tarif de votre contrat, initialement prévue à plus de 35%, et de bénéficier ainsi d'une réduction moyenne de 0,068€ TTC par kWh.

À titre d'exemple, un foyer qui consomme entre 4 000 kWh et 6 000 kWh⁽¹⁾ par an, évite ainsi en 2022 une augmentation de prix comprise entre 270 € TTC et 400 € TTC.



Je baisse

Je baisse le chauffage de quelques degrés.

1°C EN MOINS, C'EST 7% D'ÉCONOMIES SUR LE CHAUFFAGE⁽³⁾.



J'éteins

J'éteins les appareils en veille et débranche les chargeurs inutilisés.

JUSQU'À 5% D'ÉCONOMIES SUR MA FACTURE, SOIT 50 € PAR AN⁽⁴⁾.



Je décale

Je décale l'utilisation de toutes mes machines après 22h et je privilégie le mode éco.

JUSQU'À 3% D'ÉCONOMIES SUR MA FACTURE SI J'AI L'OPTION HEURES CREUSES DANS MON CONTRAT⁽⁵⁾.

**RÉDUIRE SA CONSOMMATION D'EAU,
C'EST PAS LA MER À BOIRE !**

1



Se doter
d'équipements économes
en eau pour robinets
(mousseur/aérateur, miti-
geur, réducteur de débit...)

2



Opter
pour des équipements
économes en eau pour WC
(éco-sac, système double
poussoir...)

3



Préférer
les douches aux bains et
réduire la quantité d'eau
utilisée en limitant ses
douches à 3 minutes.

4



Ne pas laisser
couler l'eau sans raison.
Penser à la couper quand on
se lave les mains, quand on
se savonne...

5



Remplir
complètement son lave-
linge et son lave-vaisselle
pour les faire tourner à
plein.

6



Récupérer
le surplus d'eau (sans produit
chimique) de ses éviers/
douches et la réutiliser
pour arroser ses plantes
par exemple.

7



Installer
un récupérateur d'eau
de pluie pour arroser son
jardin ou pour ses usages
domestiques.

8



Repérer
les fuites d'eau
éventuelles chez soi et les
faire réparer rapidement.

RENTRE DANS LA DANSE AVEC TES DIFFÉRENCES !

Martin et ses amis de Bac Pro, ont monté un spectacle de danse avec les jeunes résidents de la maison d'accueil spécialisée de la commune. Face à la danse, ils étaient tous égaux !

Avec la bourse de l'Appel à projets jeunes MSA, ils ont pu faire tourner leur spectacle dans plusieurs villages et collèges du canton pour changer le regard de tous sur le handicap !

VOUS SOUHAITEZ
FAIRE BOUGER
LES CHOSES
AUTOUR DE VOUS ?

- **L'Appel à projets jeunes MSA** soutient les jeunes qui s'engagent pour réaliser des actions sur une ou plusieurs communes rurales.
- **Qui peut s'inscrire ?** Des groupes constitués d'au moins trois jeunes âgés de 13 à 22 ans, assurés à la MSA ou vivant en milieu rural.



Quelles sont les thématiques concernées ?

- Culture et événements grand public
- Éducation et exercice de la citoyenneté
- Lutte contre les violences et les discriminations
- Inclusion des personnes fragiles
- Prévention en santé
- Environnement et économie sociale
- Promotion de l'agriculture

Quels sont les critères de sélection ?

- Votre implication
- L'impact de votre action sur le territoire
- La dimension solidaire du projet
- L'originalité et la qualité

COMMENT ÇA MARCHE ?

- **Un concours local**
Les groupes sélectionnés par le jury de la MSA reçoivent des bourses pour mener à bien leurs projets.
Certains de ces projets sont choisis par le jury pour concourir aussi au niveau national.
- **Un concours national**
Les 14 lauréats choisis par le jury national et le lauréat du Prix «Coup de cœur Facebook» sont invités à Paris.
Ils reçoivent des bourses allant de 1 500 € à 2 500 €.



COMMENT PARTICIPER ?

Retirez le règlement et le dossier de candidature auprès de votre MSA.

Vous pouvez également les télécharger sur le site de votre caisse.

Le correspondant jeunesse de votre MSA vous accompagnera à partir de votre inscription et tout au long de la réalisation de votre action. Il vous communiquera la date limite de dépôt de votre dossier.

Acteur engagé sur les territoires ruraux, la MSA accorde une attention particulière aux 13-22 ans.

Avec son dispositif d'appel à projets, elle les accompagne et les aide à mettre en place leurs propres actions.

Ainsi, la MSA favorise la prise de responsabilité des jeunes et leur participation à l'évolution des territoires ruraux.

Pour plus de renseignement, contactez :

Annie Bertrand : 06 73 98 17 57

Sandrine Marc : 06 85 07 56 85

Jean-Paul Jaffrès : 06 72 87 13 58

NOUS, ON FAIT
SWINGUER NOS
VILLAGES !



L'APPEL À PROJETS JEUNES DE LA MSA